



L'an deux mille vingt et un le 25 du mois de février, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné Salle Saint Nicolas à Champenoux à 18 heures 30 après convocation légale du 17 février, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

**Etaient présents les conseillers communautaires suivants** : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis – M. LAURENT Stéphane – M. CRESPIY Jean Claude – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja - Mme MOUGEOT Colette – M. VOINSON Philippe  
Mme FRANCOIS Valérie M. FAUCHEUR Dominique – Mme CLAUDE Claudyne – M. HENQUEL Patrick – M. NICOLAS Michel M. FEGER Serge -M. GUEZET Philippe – M. GRASSER Jean Claude – M. MATHEY Dominique – M. GAY Gérard -  
M. THOMAS Claude- Mme CHERY Chantal -Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. FAGOT REVURAT Yannick - Mme  
LORETTE Delphine M. MEVELLEC Mickaël - M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. THIRY Philippe - M.  
FRANCOIS Vincent

M. IEMETTI Jean Marc -M. BRIDARD Franck – M. DIEDLER Franck – M. HENCK Dominique - M. CHANE Alain – M. CAPS  
Antony – Mme JELEN Nelly - M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis –  
M. VINCENT Yvon - M. CERUTTI Alain – Mme HUART Sonia -

**Procurations** : M. MICHEL Olivier à M. THOMAS Claude – Mme MARCHAL Astrid à M. FEGER Serge – M. ORY Denis à  
Mme CHERY Chantal –M. BARTHELEMY Philippe à M. RAKOTONDRAMANITRA Haja - M. LE GUERNIGOU Nicolas à  
M. CAPS Antony – M. POIREL Patrick à M. MOUGINET Dominique

**Excusée** : Mme MARANDE Carole

L'assemblée dénombreait : **47 votants**

**Secrétaire de séance** : Mme HUART Sonia

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 55

Présents : 41

Pouvoirs : 6

Excusés : 1

**Votants** : 47

**Date d'affichage** : 2/03/2021

**SUFFRAGE EXPRIME :**

Pour : 47

Contre :

Abstentions :

**CT/PR**

04/02/2021

FINANCES

**Budget assainissement – prise en compte de dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des finances rappelle que préalablement au vote du budget primitif, la Communauté de Communes ne peut engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, l'assemblée délibérante peut, en vertu de l'article L1312-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020.

Il rappelle également que le vote du budget se fait par opérations.

Aussi, compte tenu des besoins avant le vote du budget primitif d'assainissement, Nicolas LE GUERNIGOU propose à l'assemblée délibérante, d'ouvrir les crédits suivants :

**Opération 9116 – STEP de Moncel sur Seille** (variateur poste de refoulement)  
Dépense d'investissement – article 2188 : + 872.00 € HT

Ces crédits supplémentaires seront repris au moment du vote du budget.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **Autorise** le Président à ouvrir les crédits suivants avant le vote du budget primitif assainissement

**Opération 9116 – STEP de Moncel sur Seille** (variateur poste de refoulement)  
Dépense d'investissement – article 2188 : + 872.00 € HT

le Président,  
Claude THOMAS

  
The seal is circular with a blue border containing the text "Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné" and a star. The center features a coat of arms with a sun, a castle, and a river.